



BULLETIN D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL

NUMÉRO 10
MARS 2012

LÉGISLATURE
2009-2012



ASSEMBLÉE PRIMAIRE BOURGEOISIALE

L'Assemblée primaire de la Commune de Chalais est convoquée, à la salle polyvalente de Chalais, le

lundi 26 mars 2012 à 20 h

Ordre du jour

1. Approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 28 mars 2011
2. Comptes de l'exercice 2011
 - Présentation
 - Rapport du réviseur qualifié
 - Approbation des comptes 2011
3. Achat et vente de terrains
4. Souscription au capital action de la Société de la Télécabine de Vercorin SA
5. Constitution d'un droit de superficie (DSDP) - Parcelle N° 5169 au lieu-dit «Les Bouchià»
6. Budget 2012 et plan financier pluriannuel
 - Présentation
 - Approbation du budget 2012
7. Agrégation bourgeoisiale
8. Divers

A l'issue de l'assemblée, une raclette sera servie à tous les participants.

Conformément aux dispositions légales, tous les documents soumis à cette assemblée sont à disposition au Secrétariat communal, durant les heures ordinaires d'ouverture, lundi, mercredi et vendredi de 8 h à 12 h.

Les citoyens de Vercorin qui se rendent à l'Assemblée primaire pourront prendre gratuitement le téléphérique dès 19 h. Des courses spéciales seront organisées après l'assemblée.

**SONT CONVOQUÉS À CETTE ASSEMBLÉE
UNIQUEMENT LES BOURGEOIS ET BOURGEOISES**

Nous contribuons à la préservation de l'environnement en éditant ce journal sur du papier recyclé, certifié 100% «Ecolabel Européen»

ÉMOUVEZ-MOI ENCORE UNE FOIS!



> Alain Perruchoud

Le 2 mai 2011, l'Assemblée primaire extraordinaire communale a accepté par 615 voix sur 638 d'acquiescer 4646 actions de la Société de la Télécabine de Vercorin SA. Cette décision, historique sur le plan communal, restera gravée dans ma mémoire comme l'un des plus beaux événements de ma carrière politique. Ce soir-là, la vague incroyable de cartons rouges qui a ponctué ce vote a suscité en moi une intense émotion et le sentiment d'une grande fierté d'habiter et de conduire cette commune.

Je l'avais déjà relevé dans mon édito de juin 2011, les citoyens de la Commune de Chalais ont toujours répondu présents lors des grands rendez-vous. Sans cela nous ne disposerions pas des infrastructures qui sont les nôtres aujourd'hui. Lors de la dernière Assemblée primaire, les citoyens ont une nouvelle fois démontré leur volonté de développer cette commune en acceptant le projet de reconstruction de l'immeuble «La Postale».

Aujourd'hui, le dossier de la télécabine arrive dans une phase cruciale. Depuis le 2 mai 2011, les 17 séances plénières du nouveau conseil d'administration auront permis d'élaborer un dossier qui a passé sans encombre, l'étape de l'enquête publique. Les quelques problèmes techniques qu'il reste à résoudre afin d'obtenir l'autorisation de l'OFT, seront résolus, à n'en pas douter.

Sur le plan financier, la Commune a rempli ses obligations, de même qu'un actionnaire privé. Les 4 millions de francs promis pour la première augmentation du capital ont été versés et sont maintenant à disposition de la société. La moitié du chemin est faite. Reste l'autre moitié, la plus difficile, réunir 3.5 millions de francs. Cette somme représente un engagement de plus de 1'000 francs par habitant de notre Commune. Il s'agit d'un engagement important auquel, j'en suis conscient, bon nombre de personnes ne pourront pas consentir.

Le Conseil bourgeoisial, soutenu par la Commission bourgeoisiale, proposera à l'Assemblée primaire que la Bourgeoisie entre dans le capital de la Société de la Télécabine de Vercorin SA. La Bourgeoisie possède une grande partie des terrains survolés par la ligne

de la télécabine et sur lesquels serpentent les pistes de ski. Actuellement, la mise à disposition de ces terrains est compensée par un tarif spécial accordé aux bourgeois-e-s skieur-euse-s. Cette pratique touche à son terme. Vercorin est la dernière station de la région à maintenir ce tarif bourgeois qui ne s'intègre pas dans la politique tarifaire régionale. Les changements au sein de la Société de la Télécabine sont l'occasion de revoir les contrats qui la lient aux Bourgeoisies de Chalais et de St-Léonard et de renégocier les modalités de mise à disposition de ces terrains. De leur côté, les Bourgeoisies devront réfléchir de quelle manière ces adaptations seront répercutées sur les bourgeois-e-s. Les Bourgeoisies sont des partenaires importants de la Télécabine. Elles se doivent aussi d'être des actionnaires importants de la société afin de pouvoir faire valoir leurs opinions et défendre leurs intérêts aux assemblées générales.

Pour le solde, le capital-actions devra être souscrit par les habitants de la Commune, les propriétaires de résidences secondaires et de terrains, les entreprises, les amis-e-s de Vercorin. Chacun trouvera un avantage à cette nouvelle installation. Elle est indispensable pour l'avenir touristique et économique de notre Commune et elle sera la rampe de lancement de bien d'autres projets qui pourraient avoir un impact régional. La situation géographique de Vercorin, trait d'union entre la plaine et la montagne, est un atout majeur pour son futur. Cette nouvelle installation ne fait que le renforcer.

La souscription au capital-actions de la Société de la Télécabine de Vercorin SA est la suite logique de la décision du 2 mai 2011. Ce jour-là, 617 citoyens se sont physiquement déplacés pour soutenir ce projet. Aujourd'hui, ces citoyens sont appelés à investir dans cette société et à convaincre d'autres personnes autour d'eux, pour multiplier les souscripteurs et nous aider à soulever ces 3.5 millions indispensables.

Je suis persuadé que si «Toi plus moi, plus eux, plus tous ce qui le veulent...» nous faisons l'effort de souscrire à cette augmentation de capital, la somme sera trouvée.

Vous m'avez profondément ému le 2 mai 2011, alors s'il vous plaît, émouvez-moi encore à l'orée du 12 du 12 2012!

Alain Perruchoud,
président

ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE DU LUNDI 28 MARS 2011

M. Alain PERRUCHOUD, président, salue les 42 participant-e-s et leur souhaite la plus cordiale bienvenue.

La convocation a été portée à la connaissance des Bourgeois-es par l'intermédiaire du pilier public; elle a été relayée ensuite par le Bulletin officiel et le *CHALAIS-Infos* N° 7 du mois de mars 2011. Le président donne lecture de l'ordre du jour de cette séance.

- 1. Approbation du protocole de l'Assemblée bourgeoisiale du 22 mars 2010**
- 2. Comptes de l'exercice 2010**
 - Présentation
 - Rapport du réviseur qualifié
 - Approbation
- 3. Constitution de droits de superficie (DSDP) au lieu-dit «Les Clous» à Réchy**
 - SALAMIN & Cie Sàrl
 - M. Séraphin DEVANTHERY
- 4. Budget 2011 et plan financier pluriannuel**
 - Présentation
 - Approbation
- 5. Agrégations bourgeoisiales**
- 6. Divers**

Immédiatement, Le président propose MM. Michel et Otto PERRUCHOUD en qualité de scrutateurs officiels pour cette Assemblée primaire; cette proposition n'est pas contestée.

1. Approbation du protocole de l'Assemblée bourgeoisiale du 22 mars 2010

Le protocole a été intégralement publié dans le dernier *CHALAIS-*

Infos, sa lecture n'est pas demandée.

Il est accepté sans modification.

2. Comptes de l'exercice 2010

Avant de passer aux détails des comptes, le président délivre son rapport sur les événements de l'année écoulée.

Il informe que les actes au lieu-dit «Les Clous» à Réchy (achat, réunion, division, rectifications de limites et constitution de droit de superficie - DSDP) ont bien été inscrits.

Par contre, 2 parcelles n'ont pas encore pu être acquises; leur propriétaire ayant changé d'avis.

Pour Santa Maria, les Amis de la Cabane vont débiter les travaux cette année et l'alpage (+ Lardebran) a été remis en location à M. Gilles FAVRE qui va y installer ses chevaux.

Les tractations avec l'Alpage de Tracuit se poursuivent pour l'exploitation des alpages bourgeoisiaux de Sigeroulaz.

Un projet de rénovation et d'agrandissement de l'écurie et la construction d'une laiterie ont été déposés auprès du Canton du Valais par la Bourgeoisie de St-Léonard; ce qui nécessitera une augmentation du cheptel et des besoins accrus en pâtures.

Le président remercie les membres de la Commission bourgeoi-

siale qui ont œuvré à la réussite de la sortie des Bourgeois, programmée tous les 2 ans.

M. Cyrille TORRENT ne souhaite pas renouveler le contrat de bail pour l'entretien de la vigne bourgeoisiale. Des négociations débutent actuellement pour trouver un nouveau locataire.

Des demandes d'achat des terrains industriels nous sont parvenues. Comme l'Assemblée avait donné mandat au Conseil Bourgeoisial, ces requêtes seront présentées seulement lorsque des possibilités de réinvestissements seront effectivement connues. Au besoin, une assemblée extraordinaire sera convoquée pour en décider.

M. Alain PERRUCHOUD présente maintenant les résultats globaux de l'exercice écoulé.

Pour ces comptes 2010, aucun investissement n'a été effectué pour le patrimoine administratif; seul l'achat des parcelles au lieu-dit «Les Clous» figure à l'actif du bilan.

Ainsi, au 31 décembre, l'endettement net de la Bourgeoisie s'établit à Fr. 610'743,15.

M. Alain PERRUCHOUD présente ensuite les comptes de fonctionnement qui ne font pas apparaître de grandes différences. Il rappelle que les locations sont réduites par le fait de la vente des terrains à l'entreprise VALPRECISION SA et la constitution des DSDP retardée en fin d'année.

Compte de fonctionnement

Résultat avant amortissements comptables

| | | | |
|--------------------------------|----------|------------|-------------------|
| Charges financières | - | Fr. | 46'990.75 |
| Revenus financiers | + | Fr. | 152'560.65 |
| Marge d'autofinancement | = | Fr. | 105'569.90 |

Résultat après amortissements comptables

| | | | |
|----------------------------|----------|------------|------------------|
| Marge d'autofinancement | + | Fr. | 105'569.90 |
| Amortissements ordinaires | - | Fr. | 86'000.-- |
| Excédent de revenus | = | Fr. | 19'569.90 |

Compte des investissements

| | | | |
|-----------------------------|----------|------------|------------------|
| Dépenses | + | Fr. | 59'340.-- |
| Recettes | - | Fr. | - |
| Investissements nets | = | Fr. | 59'340.-- |

Financement

| | | | |
|--------------------------------|----------|------------|------------------|
| Marge d'autofinancement | + | Fr. | 105'569.90 |
| Investissements nets | - | Fr. | 59'340.-- |
| Excédent de financement | = | Fr. | 46'229.90 |

Pour les locations de Sigeroulaz, il s'agit de montants provisoires qui doivent encore être vérifiés et faire l'objet de discussions avec la Société de la Télécabine de Vercorin SA qui gère ces bâtiments.

Il n'y a pas de question sur les postes comptables.

M. Jean-Pierre CHEVALLEY, réviseur qualifié, prend la parole et donne lecture de son rapport fiduciaire. Il propose l'approbation des comptes tels que présentés.

Au vote, l'Assemblée approuve les comptes 2010, à l'unanimité.

3. Constitution de droits de superficie (DSDP) au lieu-dit «Les Clous» à Réchy

Sur le plan des parcelles de ce secteur, le président montre les parcelles N° 3445 et 3446 que la Bourgeoisie n'a pas pu acquérir, les nouvelles limites des terrains bourgeoisiaux, ainsi que les droits de superficie qui sont pré-

sentés à cette assemblée sur la parcelle bourgeoisiale N° 3553.

Ces 2 droits de superficie proposés à l'acceptation de l'Assemblée des Bourgeois-es seront constitués en faveur de l'entreprise SALAMIN & Cie Sàrl pour env. 1420 m² (extension des surfaces nécessaires à son entreprise) et de M. Séraphin DEVANTHÉRY (atelier mécanique) pour le solde de la surface, soit env. 560 m².

Ces contrats sont établis pour 50 ans et à raison de Fr. 2,50 le m² par an.

Pour l'entreprise SALAMIN & Cie Sàrl, la durée du contrat sera réduite de quelques années pour harmoniser le terme de tous les contrats déjà existants dans ce secteur.

Au vote, à la majorité (2 absentions déclarées, sans opposition), l'Assemblée approuve la constitution d'un droit de superficie distinct et permanent pour l'entreprise SALAMIN & Cie Sàrl sur une surface d'env. 1420 m², pour une durée maximale de 50 ans (réduite en fonction de la durée des autres contrats existants), au prix de Fr. 2,50 le m² par année, indexé au coût de la vie. Les frais d'acte sont à charge du bénéficiaire.

Au vote, à la majorité (1 abstention déclarée, sans opposition), l'Assemblée approuve la constitution d'un droit de superficie distinct et permanent pour M. Séraphin DEVANTHÉRY sur une surface d'env. 560 m², pour une durée de 50 ans, au prix de

Fr. 2,50 le m² par année, indexé au coût de la vie.

Les frais d'acte sont à charge du bénéficiaire.

4. Budget 2011 et plan financier pluriannuel

Le budget de fonctionnement est très similaire aux comptes et budgets précédents. Il n'appelle aucun commentaire.

Les investissements concernent la reprise des aménagements (terrassements) effectués par l'entreprise SALAMIN & Cie Sàrl sur la parcelle qu'elle occupait aux Zittes pour Fr. 40'000.-; montant qui sera récupéré auprès du futur locataire de cette surface.

Le 2^e investissement propose le remplacement du four de la colonie de Sigeroulaz pour Fr. 9000.-.

La marge d'autofinancement devrait s'élever à Fr. 96'150.- pour des recettes totales de Fr. 144'200.-, des dépenses de Fr. 48'050.-, des amortissements de l'ordre de Fr. 86'000.- et un bénéfice net de Fr. 10'150.-.

L'endettement devrait ainsi se réduire à env. Fr. 600'000.-.

Au vote, à l'unanimité, l'Assemblée approuve le budget 2011.

Le président donne connaissance du plan financier pluriannuel qui montre l'évolution probable, planifiée sur 4 ans. Il ne devrait pas y avoir de chan-

gements quant aux frais de fonctionnement et aucun investissement n'est planifié pour le moment.

La fortune de la Bourgeoisie devrait atteindre, à la fin 2014, un montant d'env. Fr. 360'000.-.

5. Agrégations bourgeoisiales

Le président présente les familles Nicolas GALLIANO et Edith ANDENMATTEN qui ont sollicité l'agrégation bourgeoisiale.

Ces familles séjournent à Chalais depuis plusieurs années déjà; le président présente les membres des familles, quelques informations sur les professions exercées, leur implication dans la vie de nos villages et projette leur photo sur grand écran.

Ces familles sont acceptées à l'unanimité, par acclamation.

Le président invite Mme et M. GALLIANO à rejoindre l'assemblée et leur souhaite la plus cordiale des bienvenues dans la grande famille bourgeoisiale.

Il excuse Mme Edith ANDENMATTEN qui n'a, malheureusement, pas pu se libérer pour cette date.

6. Divers

Le président demande si des personnes souhaitent utiliser le téléphérique pour rejoindre Vercorin afin de libérer le personnel au plus tôt. Aucune personne ne se manifeste.

M. Edmond PERRUCHOUD suggère que la Bourgeoisie participe activement à la reprise de la Société de la Télécabine de Vercorin. Comme les finances ne sont pas excellentes, il pense que les revenus provenant de la constitution de servitudes pour le passage des câbles, cabines et pistes de ski pourraient être transformées en participation.

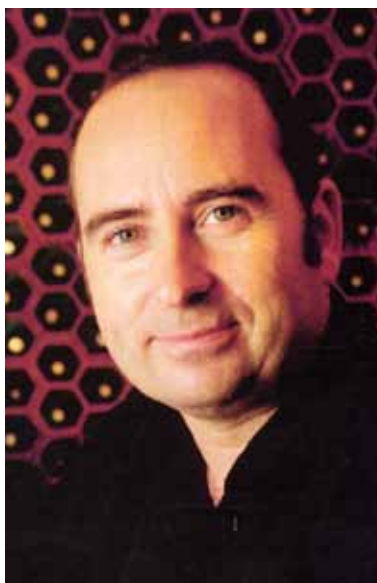
Le président précise que des contrats existent et que les Bourgeois-es bénéficient aujourd'hui déjà d'avantages sur le prix des abonnements.

Il n'y a plus de question et M. Alain PERRUCHOUD clôt officiellement l'Assemblée à 20 h 45.

Il invite les participant-e-s à apprécier l'apéritif et la raclette servis par les membres de la Commission bourgeoisiale et les nouveaux Bourgeois.

Alain PERRUCHOUD, président
François ZUBER, secrétaire

MERCI CYRILLE! BIENVENUE JEAN-LOUIS!



Depuis plus de 20 ans, Cyril Torrent travaille la vigne que la Bourgeoisie possède sur le coteau juste au-dessus de Noës et vinifie le vin servi dans les apéritifs communaux. Cette vigne a atteint un âge vénérable et ne correspond plus aux standards de plantation actuels. Elle doit donc être arrachée et replantée. Cyril Torrent n'a pas souhaité entreprendre ces travaux et signer un nouveau bail de longue durée. Le Conseil bourgeoisial et la Commission bourgeoisiale remercient très sincèrement Cyril Torrent pour le travail qu'il a accompli durant toutes ces années et la bonne collaboration qu'il a entretenue avec la Bourgeoisie.

La vigne bourgeoisiale est maintenant entretenue par Jean-Louis Mathieu, propriétaire de la cave St-Mathieu, à Chalais. Un contrat de 23 ans a été signé avec ce dernier, qui entreprendra les travaux de replantation de la vigne et garantira à la Bourgeoisie, la fourniture annuelle de 1'300 bouteilles de Fendant et de Pinot. Le Conseil bourgeoisial et la Commission bourgeoisiale sont très satisfaits d'entamer cette nouvelle collaboration avec un vigneron-encaveur chalaisard, bourgeois et reconnu pour la qualité de ses vins.

AGRÉGATIONS BOURGEOISIALES

Valérie Morard, née Devanthéry, elle-même bourgeoisie de Chalais, sollicite de l'Assemblée qu'elle accorde la bourgeoisie à ses deux filles:

- Noémie, née le 8 juin 1996
- Mathilde, née le 27 janvier 1999.

Valérie et ses filles ont toujours vécu à Vercorin et s'établiront prochainement en plaine, à Chalais. Noémie fréquente actuellement l'école de commerce bilingue à Sierre et Mathilde le cycle d'orientation de Grône.

Le Conseil bourgeoisial et la Commission bourgeoisiale préavisent favorablement cette demande à l'attention de l'Assemblée.



SORTIE DES BOURGEOIS-ES

La traditionnelle sortie biennale des bourgeois-es aura lieu,

le 23 septembre 2012 à l'Espace Bozon.

Tous-tes les bourgeois(es) sont invités-es d'ores et déjà, à réserver cette date.
Le programme détaillé leur sera communiqué en temps opportun.

Le Conseil bourgeoisial et la Commission bourgeoisiale

INFORMATION SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

Conformément aux dispositions légales, la Commune de Chalais publie officiellement une information générale sur la qualité de l'eau potable distribuée sur son territoire.

(Analyses du 13 juillet 2010 et du 17 juin 2011)

| Libellé | | Vercorin | Briey | Chalais |
|-----------------------------|-------|----------|--------|---------|
| Conductivité (à 20 °C) | µS/cm | 299 | 286 | 358 |
| Dureté totale | °F | 16,6 | 15,5 | 19,4 |
| Dureté carbonatée | °F | 7,8 | 7,6 | 8,5 |
| pH | | 8,2 | 8,2 | 8,1 |
| Calcium | mg/l | 52,2 | 48,8 | 60 |
| Magnésium | mg/l | 8,5 | 8,1 | 10,7 |
| Ammonium | mg/l | < 0,05 | < 0,05 | < 0,05 |
| Chlorures | mg/l | 0,4 | 0,4 | 1,9 |
| Sulfates | mg/l | 101,4 | 92,9 | 112,2 |
| Nitrites | mg/l | < 0,01 | < 0,01 | < 0,01 |
| Nitrates | mg/l | 0,5 | 0,5 | 0,7 |
| Oxydabilité au permanganate | mg/l | 0,8 | 0,8 | 1,4 |
| Sodium par HPLC-IC | mg/l | 0,7 | 0,6 | 1,3 |
| Potassium par HPLC-IC | mg/l | 0,2 | 0,2 | 0,3 |

BILAN QUALITATIF

D'après les analyses microbiologiques effectuées jusqu'ici, la qualité de l'eau s'inscrit dans les limites légales.

Oui

Données facultatives

Présence de composés organiques volatils

| | | |
|----------------------------|---------|------|
| Germes aérobies mésophiles | /ml | < 10 |
| Escherichia coli | /100 ml | 0 |
| Entérocoques | /100 ml | 0 |

Aucun paramètre ne dépasse la marge de tolérance légale.

PROVENANCE DE L'EAU

| | |
|---|-----|
| Eau de la Réchy (Valeurs annuelles approximatives) | 80% |
| Eau de source | 10% |
| Eau de la nappe phréatique | 10% |

TRAITEMENT DE L'EAU

| | |
|-----------------|--------------------------|
| Eau de la Réchy | Filtration et chloration |
| Eau souterraine | Aucune |

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

M. Yvon PERRUCHOUD / 079 541 32 12

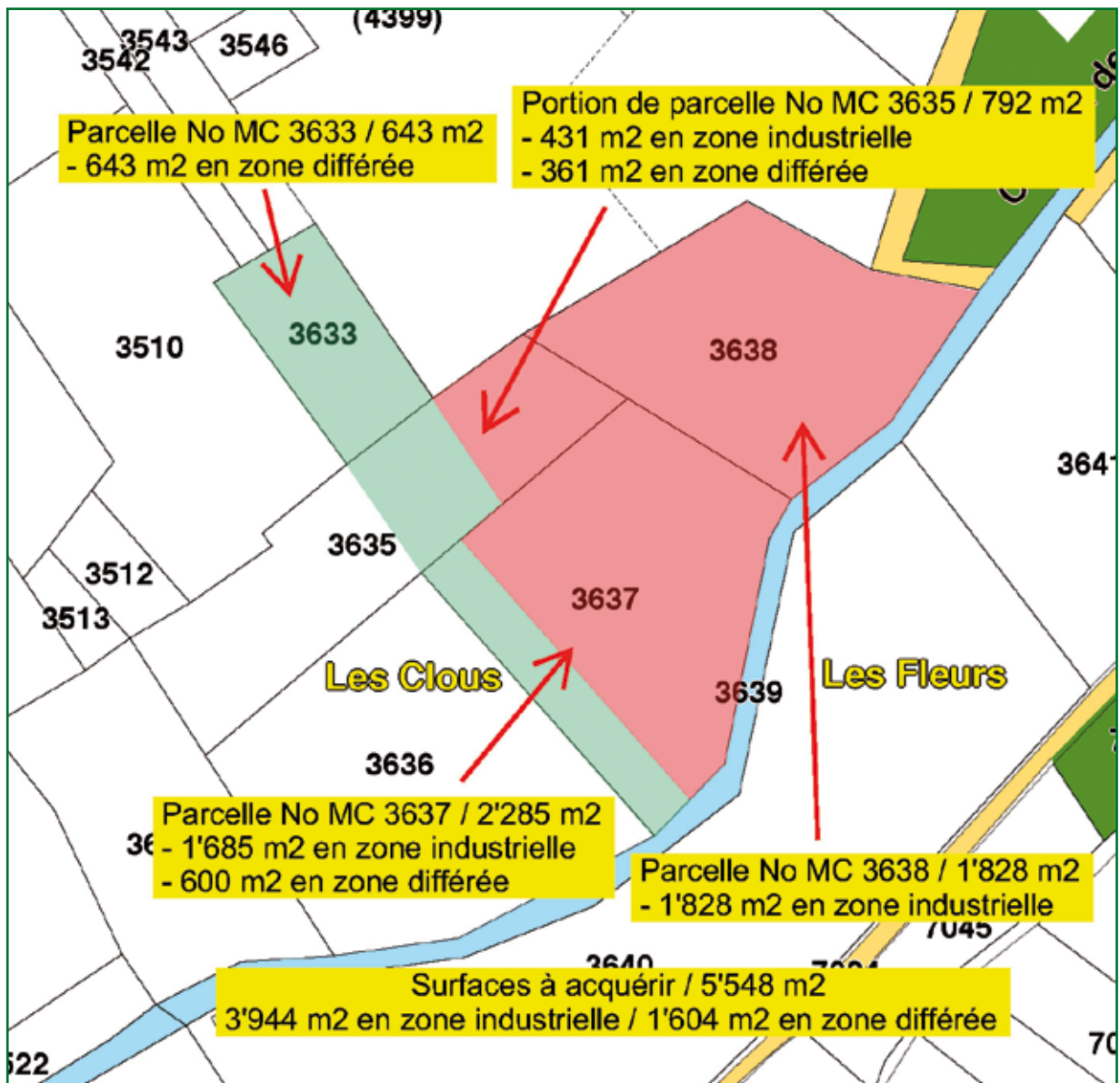
ACQUISITION DE TERRAINS ET CONSTITUTION D'UN DROIT DE SUPERFICIE

ACQUISITION DE TERRAINS

Le Conseil bourgeoisial poursuit sa politique d'acquisition de terrains dans la zone industrielle «Grampraz-sous-Réchy / Les Clous». Tous les terrains qui ont été acquis dans cette zone, depuis 2007, sont actuellement loués sous forme de droits de superficie. La Bourgeoisie contribue ainsi au développement des entreprises locales et au renforcement de l'économie en général.

Le Conseil, appuyé par la Commission bourgeoisiale, propose aujourd'hui à l'Assemblée d'acqué-

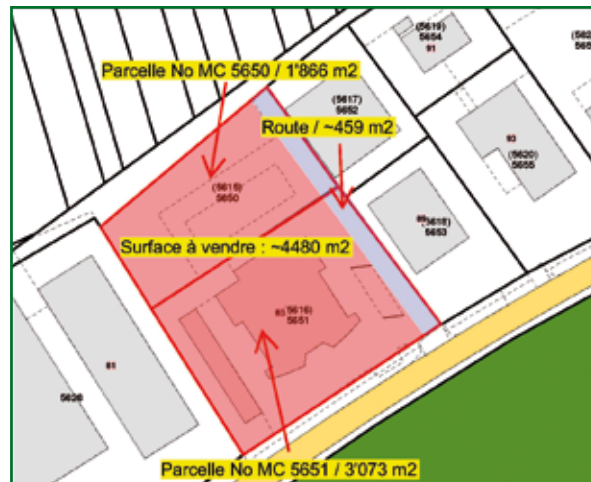
rir quelques parcelles supplémentaires dans cette zone. Nous n'avons pas encore mandaté le géomètre pour déterminer les surfaces exactes, mais selon toute vraisemblance, la surface totale des parcelles à acquérir est d'env. 5'548 m² dont 3'944 m² en zone industrielle et 1'604 m² en zone différée. Les négociations avec le propriétaire vendeur ont permis d'arrêter les prix de 80 CHF/m² pour les surfaces sises en zone industrielle et 25 CHF/m² pour celles en zone différée.



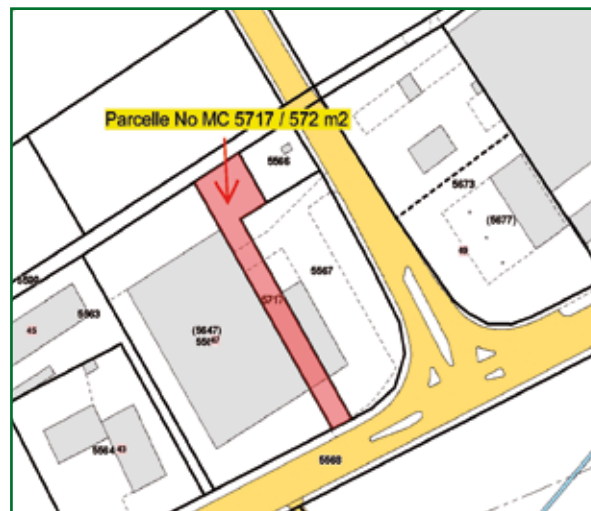
ACQUISITION DE TERRAINS ET CONSTITUTION D'UN DROIT DE SUPERFICIE

VENTE DE TERRAINS

Afin de financer l'opération présentée ci-dessus, le Conseil et la Commission bourgeoisiales proposent à l'Assemblée de satisfaire à la demande de M. Eric Martin et de lui vendre une surface bourgeoisiale qu'il loue actuellement dans la zone industrielle des Zittes et une autre à proximité immédiate de la route transversale Chalais-Sierre. M. Eric Martin loue, depuis de nombreuses années, à la Bourgeoisie, plusieurs parcelles dans la zone industrielle des Zittes. Il y a acquis quelques halles, les a transformées et les a mises à disposition d'une dizaine d'entreprises qui sont ainsi venues s'établir sur notre commune. Il sollicite aujourd'hui la Bourgeoisie pour acquérir une surface d'env. 4'480 m², sur laquelle il a implanté son propre atelier et va bientôt construire son appartement de fonction. Compte tenu des ventes précédentes effectuées par la Bourgeoisie dans ce secteur et du fait que M. Martin loue ces surfaces depuis plus de 20 ans, le prix de vente proposé est de 100 CHF/m².



La deuxième surface que M. Martin souhaiterait acquérir, pour le compte de son entreprise EM System Sàrl, concerne la parcelle No 5717, d'une surface de 572 m², sur laquelle est érigée la moitié d'une halle dont il est aujourd'hui propriétaire, ainsi que du fonds contigu, à l'Est de la parcelle précitée. Le Conseil et la Commission bourgeoisiales ne voient pas d'inconvénient à cette vente qui règle un problème potentiel de par l'implantation de la halle. En revanche, il faut reconnaître que cette zone est particulièrement bien située à proximité immédiate de la transversale Chalais-Sierre et proche de la sortie de l'autoroute. En conséquence, le prix de vente proposé s'élève cette fois-ci à 120 CHF/m².



ACQUISITION DE TERRAINS ET CONSTITUTION D'UN DROIT DE SUPERFICIE

CONSTITUTION D'UN DROIT DE SUPERFICIE

La Chanson de Vercorin a bénéficié durant de nombreuses années d'un local de répétition à Chippis. Malheureusement, en 2009, elle a été dans l'obligation de libérer cette salle qui a été affectée différemment pour les besoins de la Commune de Chippis.

Depuis lors la Chanson répète dans une salle de classe du Centre scolaire de Chalais. Il a cependant été convenu que cette solution serait transitoire dans la mesure où cette salle est aussi utilisée par les écoles.

Le comité de la Chanson a donc entrepris une série de démarches pour tenter de trouver un local de répétition qui puisse devenir SON local. Ils sont notamment intéressés à se trouver des arrangements avec les propriétaires de la

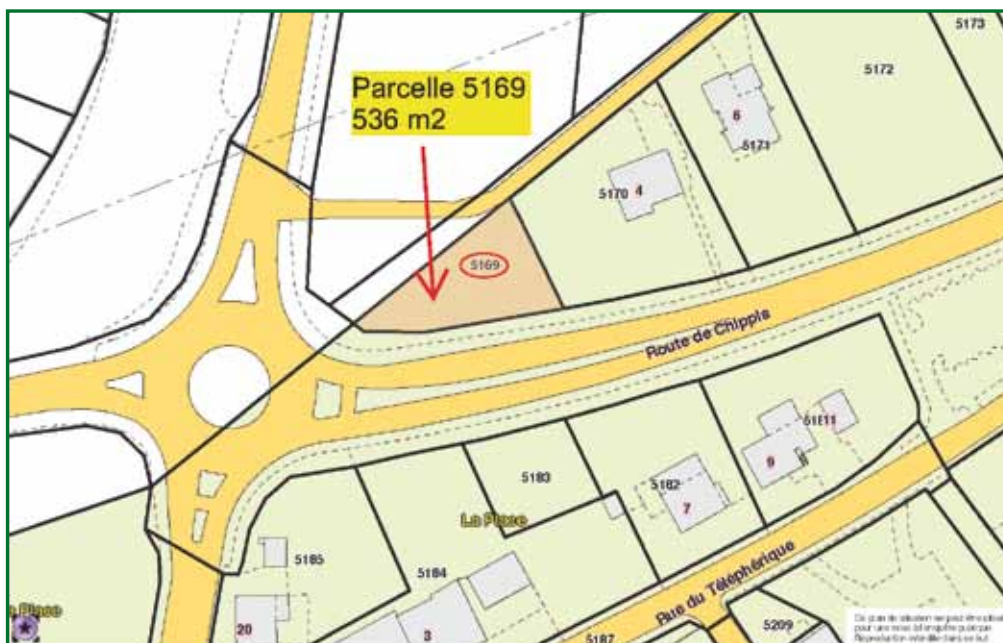
salle de Chant à Réchy, de la cure de Chalais et de l'ancienne laiterie de Réchy. Ces démarches n'ont pas abouti, pour des raisons financières parfois et surtout parce qu'aucun des locaux ne se prêtait à ce que la Chanson s'y établisse durablement.

Finalement la solution d'une construction s'est imposée et la Chanson de Vercorin interpelle aujourd'hui la Bourgeoisie pour obtenir un droit de superficie sur la parcelle No 5169 au lieu-dit les Bouchia, à Chalais. La Chanson souhaiterait ériger, à cet endroit, une construction préfabriquée, du style pavillon, d'une surface approximative de 60 m², sur un seul niveau. A noter que la parcelle pourrait supporter une construction d'env. 170 m² de surface au sol. Le Conseil bourgeoisial et

la Commission bourgeoisiale sont favorables à cette construction de peu d'importance qui permettrait de finaliser l'aménagement de ce secteur actuellement inutilisé. En conséquence, le Conseil et la Commission proposent à l'Assemblée d'accepter d'octroyer à la Chanson de Vercorin, un droit de superficie sur la totalité de la parcelle No 5169, pour une durée de 50 ans, aux conditions usuelles appliquées dans la zone industrielle.

L'acte ne sera signé que lorsque l'autorisation de construire aura été délivrée. En effet, la parcelle se trouve en zone d'intérêt public et vraisemblablement, l'érection d'une construction devra faire l'objet d'une dérogation.

Alain Perruchoud,
président



PLAN DE SCOLARITÉ 2012 - 2013

OUVERTURE DE L'ANNÉE SCOLAIRE: LUNDI 20 AOÛT 2012 (MATIN)

Primaires: 9 h Infantines: 9 h 30

Vacances

| | |
|-----------|--|
| Automne | du mercredi 24 octobre 2012 à midi au lundi 5 novembre 2012 le matin |
| Noël | du vendredi 21 décembre 2012 le soir au lundi 7 janvier 2013 le matin Ecole toute la journée le mercredi 23 janvier 2013 (sauf les Ecoles infantines) |
| Carnaval | du vendredi 8 février 2013 le soir au lundi 18 février 2013 le matin |
| St-Joseph | mardi 19 mars 2013 |
| Pâques | du jeudi 28 mars 2013 le soir au lundi 8 avril 2013 le matin |
| Ascension | du mercredi 8 mai 2013 à midi au lundi 13 mai 2013 le matin |
| Pentecôte | lundi 20 mai 2013 |
| Fête-Dieu | du mercredi 29 mai 2013 à midi au lundi 3 juin 2013 le matin |

Clôture de l'année scolaire: vendredi 21 juin 2013 (soir)

FONDATION CLÉMENTINE ET MAURICE ANTILLE

La Fondation Clémentine et Maurice Antille soutient, par des bourses et des prêts d'étude et de formation, la formation postobligatoire des jeunes bourgeois de sexe masculin.

Pour être prises en considération, les demandes doivent parvenir à l'Administration communale, impérativement avant le 30 septembre, pour l'année scolaire en cours. Les formulaires de demande sont à disposition au Secrétariat communal ou sur le site www.chalais.ch.

LA POSTALE LE CHANTIER VA DÉMARRER

Le Conseil communal a ad-jugé l'ensemble des travaux de cet important chantier qui va changer l'image de l'entrée du village de Chalais. A notre grande satisfaction, la grande majorité des entreprises retenues sont implantées sur la Commune ou y ont une attache forte. Deux bureaux, quatre appartements Domino et 6 appartements de 2½ pièces seront construits dans le nouvel immeuble.

La chantier va commencer le 2 avril 2012 et s'étalera sur environ 18 mois. Le montant des travaux avoisine les trois millions de francs. De manière générale ce chantier va fortement perturber la circulation à l'intérieur du village de Chalais. Pour l'accès à Vercorin, une déviation sera mise en place via la rue de la Cure. L'accès à l'intérieur du village sera restreint. Seuls les bordiers et les automobilistes souhaitant ac-

céder aux commerces seront autorisés à y accéder. A l'instar de ce qui a été fait lors des travaux sur la rue Centrale, les arrêts de bus Ballestraz et Car Postal seront déplacés à l'ouest de l'Eglise. Ces mesures seront vraisemblablement maintenues pendant toute la durée du chantier.

PHASE 1: LA DÉCONSTRUCTION

Le chantier se déroulera en deux phases. Durant la première phase qui durera approximativement un mois, nous procéderons à la déconstruction du bâtiment existant. Ces travaux particulièrement dangereux nécessiteront la création d'un périmètre de sécurité autour du chantier afin de garantir la sécurité des piétons et des automobilistes. Ainsi, durant cette phase, toutes les routes attenantes au chantier et en particulier le carrefour reliant les rues

Centrale, de la Vieille Poste et celle des Chevaliers seront fermées à toute circulation. Il est probable que certaines personnes ne pourront plus stationner devant leur domicile. Ces personnes seront avisées et se verront remettre un macaron leur permettant de parker librement et gratuitement sur les places publiques.

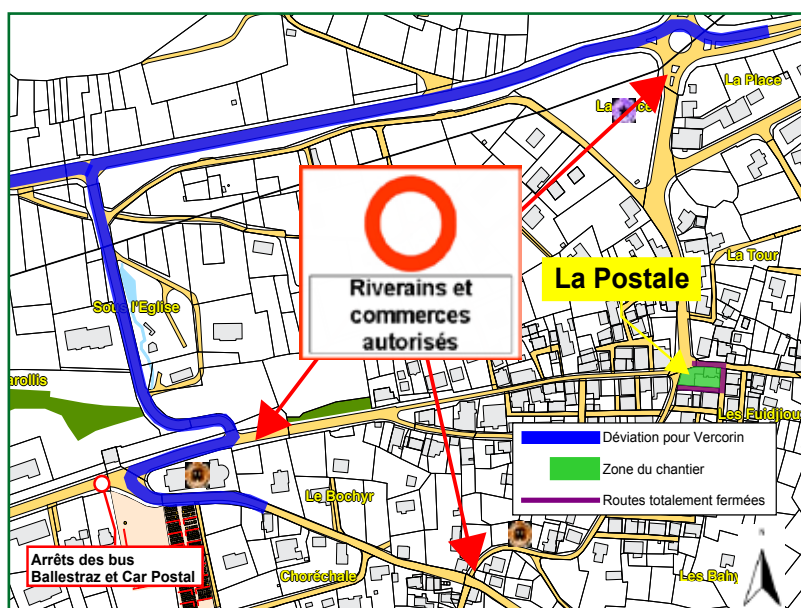
PHASE 2: LA RECONSTRUCTION

Cette phase est moins dangereuse que la première. Ainsi le carrefour reliant les rues Centrale, de la Vieille Poste et celle des Chevaliers sera à nouveau ouvert à la circulation des véhicules légers. En revanche, dans leur portion attenante au chantier, les rues du Fuidjou et des Granges demeureront fermées. Ces rues seront utilisées comme dépôts de chantier et aires de déchargement pour les entreprises.

Le Conseil communal invite les habitants à faire preuve de patience et de compréhension durant ce chantier particulièrement difficile. Le personnel de l'Administration communale et les membres du Conseil s'appliqueront à régler tous les problèmes qui leur seront annoncés.

Ces travaux sont attendus depuis longtemps. Ils changeront durablement l'image du village de Chalais. Cela mérite bien quelques concessions.

Alain Perruchoud,
président



NOUVELLE TÉLÉCABINE VERCORIN - CRÊT-DU-MIDI LA DERNIÈRE LIGNE DROITE...

Nous venons d'entrer dans la dernière ligne droite, celle qui va nous amener à inaugurer la nouvelle installation en cette fin d'année 2012. L'Office Fédéral des Transports a réceptionné le volumineux dossier, remis le 21 décembre 2011 et l'a soumis à l'enquête publique le 16 janvier. Aucune opposition n'a été enregistrée en temps utile. En principe, donc, l'autorisation de construire devrait nous être délivrée dans les délais espérés.

Le dossier bancaire nous pose moins de soucis. Un crédit sans intérêt de 5 MCHF devrait être accordé à la société par l'Etat du Valais. Un institut bancaire nous a déjà assuré de son soutien pour le financement du solde.

Quant au projet immobilier, nous attendons avec sérénité l'homologation par le Conseil d'Etat du changement de zone, un changement largement soutenu et décidé par l'Assemblée primaire du 12 décembre 2011. Malgré le recours déposé contre la décision de l'Assemblée primaire, le Conseil d'administration a décidé d'aller de l'avant. Rien n'empêchera notre volonté de poursuivre l'objectif du renouvellement des installations pour le 12.12.2012 et de l'enneigement artificiel du Crêt-du-Midi jusqu'à Sigeroulaz.

RESTE LE PLUS DIFFICILE: RÉUSSIR LA SOUSCRIPTION PUBLIQUE

Lors de la première étape de la souscription, réservée aux seuls actionnaires actuels, la Commune de Chalais a versé ses 3 MCHF et un actionnaire a fait de même pour 1 MCHF. Les 4 premiers millions sont donc confirmés, soit un peu plus de la moitié du parcours des 7,5 MCHF nécessaires compte tenu du crédit étatique sans intérêt. Le solde de 3,5 MCHF va dépendre du grand public, c'est-à-dire de vous qui serez invités dès le 7 avril 2012 à souscrire les 3'500 autres actions nominatives de 1'000 CHF chacune qui seront mises sur le marché.

La somme à réunir est importante et il s'agira de fournir un effort conséquent qui va au-delà du don sur un carnet de fête. Nous espérons que les propriétaires de résidences, les propriétaires de terrains et de nombreuses autres personnes qui n'ont pas d'intérêt économique particulier, auront à cœur de montrer leur attachement pour notre village touristique. Avec les efforts de tous, les objectifs financiers seront atteints.

Facile à dire, nous direz-vous, plus difficile à convaincre. C'est vrai. Mais nous réussissons ce pari parce que vous, vous voulez également ce résultat. Sachez que de notre côté, nous avons mis notre énergie, notre enthousiasme, notre expérience et notre temps au service de cette démarche collective. Il vous appartient à vous maintenant d'entrer en scène et d'apporter votre contribution à ce dossier. Le village touristique de Vercorin a besoin de ce renouveau pour assurer son avenir économique. La Commune de Chalais l'a compris. Vous l'avez compris aussi et vous l'avez manifesté dans les différentes assemblées tenues jusqu'à ce jour.

L'effort financier qui vous est demandé est important, car il doit être versé en une fois. En revanche, il est consenti pour une bonne vingtaine d'années. Dilué de la sorte, il représentera une somme annuelle tout à fait acceptable, mais indispensable pour assurer la réussite d'un projet que les générations futures apprécieront. Soyez généreux et entreprenants. L'avenir nous donnera et vous donnera raison.

**Le Conseil d'administration
de la Télécabine de Vercorin SA**

NOUVELLE TÉLÉCABINE VERCORIN - CRÊT-DU-MIDI LA DERNIÈRE LIGNE DROITE...

EN BREF, QUELQUES INFOS TECHNIQUES



> Cette cabine, exposée devant la gare de la télécabine de Vercorin n'a que 8 places assises. La nouvelle installation sera équipée de cabines de 10 places assises et sera plus large de 45 cm.

L'installation mécanique actuelle, ainsi que les pylônes seront complètement démontés.

La gare de départ à Vercorin sera construite à l'Est de la gare actuelle. Le bâtiment

actuel sera transformé pour y accueillir les caisses, les portillons de départ, les bureaux de la société, les locaux à skis et autres commodités. Les cabines montantes circuleront à droite de la ligne.

La gare de Sigeroulaz sera construite à l'Est de la gare actuelle et empiètera sur une partie de la piste. A Sigeroulaz, il sera possible, comme aujourd'hui, de descendre ou de monter dans les cabines montantes et descendantes. Les moteurs d'entraînement de l'installation seront installés dans cette gare. Le hangar actuel sera rehaussé et transformé en garage pour le rangement des cabines.

La gare du Crêt-du-Midi sera rehaussée et élargie afin d'accueillir la nouvelle installation.

Les nouvelles cabines offriront dix places assises (cinq face à face) et seront suffisamment hautes pour qu'on puisse s'y tenir debout. Pour l'heure, aucune installation en Suisse ne dispose de cabines offrant cette capacité de transport. La cabine actuellement exposée devant la gare de Vercorin est un modèle à huit places assises seulement.

TOI, PLUS MOI, PLUS EUX, PLUS TOUS CEUX QUI LE VEULENT...

C'est avec ces paroles de la chanson de Grégoire que le Conseil d'administration de la Télécabine de Vercorin SA a décidé de lancer sa campagne de recherche de fonds pour le renouvellement tant attendu de la télécabine Vercorin - Crêt-du-Midi.

Le Conseil d'administration invite toute la population locale, les acteurs touristiques, les propriétaires de résidences secondaires, ainsi que tous-tes les amis-es de Vercorin à une séance d'information concernant cette augmentation du capital-actions de la société,

Samedi 7 avril 2012 à 17 h 30 au Centre scolaire de Vercorin.

... devenons actionnaires de la Société de la Télécabine de Vercorin SA!

NOUVELLE TÉLÉCABINE VERCORIN - CRÊT-DU-MIDI LA DERNIÈRE LIGNE DROITE...

LE PAS DE CHARGE POUR ATTEINDRE LE 12 DU 12 2012

2011

| | |
|--------------------|--|
| 02 mai | Décision de l'Assemblée primaire de Chalais d'acheter les actions majoritaires |
| 10 juin | AG de la SA et nomination d'un nouveau Conseil d'administration |
| 14 juillet | Adjudication des travaux à Garaventa SA |
| 28 juillet | Adjudication de mandats spéciaux (impact, bruit, incendie, géologie, forêt) |
| 08 novembre | Dépôt du dossier à l'Office Fédéral des Transports pour examen préalable |
| 29 novembre | Entrée en matière de l'OFT et demande de complément |
| 23 décembre | Dépôt du dossier définitif auprès de l'OFT |

2012

| | |
|---------------------|--|
| 20 janvier | Mise à l'enquête publique du dossier par le Service des transports du canton du Valais |
| 08 février | Décision de l'assemblée générale extraordinaire pour la première augmentation du capital-actions de la SA, réservée aux actionnaires |
| 27 mars | Décision de l'assemblée générale extraordinaire pour la deuxième augmentation du capital-actions de la SA, ouverte au public |
| 05 avril | Dernier délai pour les préavis des services cantonaux et fédéraux |
| 07 avril | Information publique pour l'augmentation du capital de la SA Ouverture des souscriptions publiques au capital-actions de la SA |
| 01 mai | <i>Début des travaux de génie civil</i> |
| 30 juillet | <i>Début du montage mécanique de l'installation</i> |
| 10 septembre | <i>Début de la pose du câble</i> |
| 08 octobre | <i>Début de la pose des cabines</i> |
| 22 octobre | <i>Mise en service, essais et réglages</i> |
| 12 décembre | <i>Ouverture de l'installation au public</i> |

(Italique: planning sujet à modifications en fonction de l'avancement du dossier)



> Les travaux d'équipement du remembrement urbain des Harroz-Ouest ont déjà bien commencé

COMPTES 2011 ET BUDGET 2012 DE LA BOURGEOISIE

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2011

Les recettes de l'exercice 2011 atteignent 147'464 francs et les dépenses 72'420 francs. La marge d'autofinancement qui en découle est donc de 75'044 francs.

Les dépenses sont majoritairement en accord avec le budget 2011 sauf pour quelques comptes expliqués ci-après. Le compte «Charges bâtiments de Sigeroulaz» s'en écarte suite à la comptabilisation du remplacement de la cuisinière et de quelques radiateurs électriques à la colonie de Sigeroulaz. Ces travaux avaient été prévus dans le budget des investissements et ont finalement été imputés dans les charges. Une opportunité s'est présentée pour effectuer, en collaboration avec la commune et un propriétaire privé, des travaux d'entretien de la forêt à proximité du bisse de Vercorin. Cela explique la dépense inscrite dans le compte «Entretien et surveillance des forêts». M. Cyrille Torrent n'a pas souhaité prolonger le bail à ferme qui le liait à la Bourgeoisie pour les travaux de la vigne de Noës. En conséquence, nous avons conclu un nouveau contrat de bail avec M. Jean-Louis Mathieu, propriétaire de la cave St-Mathieu. Ce dernier prendra à sa charge la replantation complète de la vigne et livrera aussi les bouteilles de vin rouge qui seront personnalisées avec

l'étiquette de la Bourgeoisie. Le compte «Vinification» reflète ces changements.

Au niveau des recettes, il faut relever que la provision de 15'000 francs, inscrite dans le compte «Location des bâtiments de Sigeroulaz», a été dissoute, car le décompte entre la Bourgeoisie et la Société de la Télécabine est définitivement bouclé. Ce compte affiche désormais aussi une estimation des recettes estivales de l'année concernée. Jusqu'à présent, ces recettes étaient comptabilisées sur l'année suivante, car les comptes de la Société de la Télécabine bouclent au 30 avril. Enfin, la Commune a accepté d'adapter le prix d'achat du vin de la Bourgeoisie pour tenir compte de l'augmentation des frais de vinification.

Les dépenses supplémentaires, expliquées ci-dessus, entraînent une diminution de la marge d'autofinancement qui s'élève à 75'044 francs. En conséquence, les amortissements ordinaires ont été quelque peu réduits à 75'500 francs. L'exercice 2011 se termine avec une légère perte de 455 francs.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2012

Le budget de fonctionnement 2012 a été légèrement ajusté en fonction des comptes 2011. Le compte «Charges maison bourgeoise de Chalais»

prend en compte des travaux nécessaires pour résorber une infiltration d'eau dans l'angle sud-est du carnotzet bourgeoisial. Les dépenses prévues s'élèvent à 61'010 francs et les recettes à 157'90 francs. Il en résulte une marge d'autofinancement de 96'890 francs. Après avoir procédé aux amortissements ordinaires de 75'000 francs, l'exercice 2012 devrait se boucler avec un bénéfice de 21'890 francs.

BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2012

Aucun investissement n'est prévu au budget 2012.

PLAN FINANCIER 2012 - 2015

Le Conseil bourgeoisial n'envisage aucun investissement important dans les années futures. Evidemment, si des opportunités d'acquisition de terrains ou autres devaient se présenter le Conseil en référerait à l'Assemblée.

Le compte de fonctionnement, quant à lui, ne devrait pas subir de modifications ces prochaines années. Ainsi, vu les excédents de financement prévisibles, le compte «Fortune» du bilan devrait atteindre environ 390'000 francs au 31 décembre 2015.

COMPTES 2011 ET BUDGET 2012 DE LA BOURGEOISIE

| BOURGEOISIE DE CHALAIS | | COMPTES 2010 | BUDGET 2011 | COMPTES 2011 | BUDGET 2012 |
|------------------------|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| 30 | CHARGES DE PERSONNEL | | | | |
| 301.00 | Conciergerie de la maison bourgeoisiale | 7'813.60 | 7'900.00 | 8'302.00 | 8'000.00 |
| 302.00 | Commission bourgeoisiale | 0.00 | 500.00 | 0.00 | 500.00 |
| 303.00 | Charges sociales | 1'247.70 | 1'250.00 | 904.85 | 1'250.00 |
| | | 9'061.30 | 9'650.00 | 9'206.85 | 9'750.00 |
| 31 | BIENS ET SERVICES | | | | |
| 314.00 | Charges des immeubles | 2'981.05 | 2'000.00 | 3'277.15 | 3'000.00 |
| 314.01 | Charges maison bourgeoisiale de Chalais | 5'554.95 | 6'000.00 | 5'513.45 | 10'800.00 |
| 314.02 | Charges maison bourgeoisiale de Vercorin | 1'658.60 | 2'200.00 | 1'697.20 | 1'660.00 |
| 314.03 | Charges bâtiments de Sigeroulaz | 1'653.50 | 5'000.00 | 15'020.90 | 5'000.00 |
| 314.04 | Entretien et surveillance des forêts | 0.00 | 0.00 | 5'418.80 | 0.00 |
| 318.00 | Réceptions | 2'049.90 | 700.00 | 1'241.75 | 1'500.00 |
| 318.10 | Vinification | 4'500.00 | 4'500.00 | 11'700.00 | 11'700.00 |
| 318.20 | Comptabilité et frais administratifs | 8'361.55 | 8'200.00 | 10'700.65 | 9'000.00 |
| 319.00 | Impôts et cotisations | 4'558.90 | 3'800.00 | 4'769.05 | 4'700.00 |
| | | 31'318.45 | 32'400.00 | 59'338.95 | 47'360.00 |
| 32 | INTERETS PASSIFS | | | | |
| 321.00 | Intérêts des dettes | 6'611.00 | 6'000.00 | 3'874.20 | 3'900.00 |
| | TOTAL DES DEPENSES | 46'990.75 | 48'050.00 | 72'420.00 | 61'010.00 |
| 42 | REVENU DES BIENS | | | | |
| 423.00 | Droits de superficie et locations | 58'854.85 | 72'300.00 | 70'069.95 | 75'000.00 |
| 423.10 | Locations maison bourgeoisiale de Chalais | 410.00 | 600.00 | 200.00 | 500.00 |
| 423.20 | Locations maison bourgeoisiale de Vercorin | 30'500.00 | 30'500.00 | 30'500.00 | 30'500.00 |
| 423.30 | Locations des bâtiments de Sigeroulaz | 51'585.80 | 30'000.00 | 28'010.35 | 35'000.00 |
| 425.00 | Frais récupérés | 510.00 | 0.00 | 54.10 | 0.00 |
| | | 141'860.65 | 133'400.00 | 128'834.40 | 141'000.00 |
| 43 | CONTRIBUTIONS | | | | |
| 431.00 | Agrégation de nouveaux bourgeois | 1'700.00 | 1'800.00 | 1'700.00 | |
| 435.00 | Vente de bois | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| 435.10 | Vente de vin | 9'000.00 | 9'000.00 | 16'930.00 | 16'900.00 |
| 436.00 | Mesures sylvicoles - entretien des forêts | | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| 452.00 | Participation communale au garde forestier | | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| | | 10'700.00 | 10'800.00 | 18'630.00 | 16'900.00 |
| | TOTAL DES RECETTES | 152'560.65 | 144'200.00 | 147'464.40 | 157'900.00 |
| | MARGE D'AUTOFINANCMET | 105'569.90 | 96'150.00 | 75'044.40 | 96'890.00 |
| | BENEFICE AVANT AMORTISSEMENTS | 105'569.90 | 96'150.00 | 75'044.40 | 96'890.00 |
| 33 | AMORTISSEMENTS | | | | |
| 330.00 | Amortissements comptables | 71'000.00 | 71'000.00 | 60'500.00 | 60'000.00 |
| 331.00 | Amortissements du patrimoine | 15'000.00 | 15'000.00 | 15'000.00 | 15'000.00 |
| | | 86'000.00 | 86'000.00 | 75'500.00 | 75'000.00 |
| | BENEFICE DE L'EXERCICE | 19'569.90 | 10'150.00 | -455.60 | 21'890.00 |

COMPTES 2011 ET BUDGET 2012 DE LA BOURGEOISIE

| BOURGEOISIE DE CHALAIS | | BILAN AU 31 DECEMBRE | |
|-------------------------|---|----------------------|---------------------|
| ACTIF | 2010 | 2011 | |
| 10 | DISPONIBLE ET COURT TERME | | |
| 102.00 | Banque Raiffeisen | 93'131.05 | 132'766.10 |
| | | 93'131.05 | 132'766.10 |
| 11 | AVOIRS | | |
| 115.00 | Débiteurs | 66'954.85 | 5'886.40 |
| | | 66'954.85 | 5'886.40 |
| 12 | PLACEMENTS | | |
| 121.00 | Titres | 1.00 | 1.00 |
| 123.00 | Terrains | 272'829.00 | 262'829.00 |
| | Fonds de rachat de terrains | -243'501.00 | -243'501.00 |
| 123.30 | Maison bourgeoisiale de Chalais | 200'000.00 | 180'000.00 |
| 123.41 | Rénovation maison bourgeoisiale de Vercorin | 608'000.00 | 577'500.00 |
| 123.50 | Bâtiments de Sigeroulaz | 0.00 | 0.00 |
| 124.00 | Mobilier | 1.00 | 1.00 |
| | | 837'330.00 | 776'830.00 |
| 13 | ACTIFS TRANSITOIRES | | |
| 139.00 | Actifs transitoires | 9'440.00 | 80'789.95 |
| | | 9'440.00 | 80'789.95 |
| 14 | INVESTISSEMENTS PROPRES | | |
| 140.00 | Alpages et pâturages | 1.00 | 1.00 |
| 141.00 | Forêts | 122'000.00 | 107'000.00 |
| | | 122'001.00 | 107'001.00 |
| TOTAL DE L'ACTIF | | 1'128'856.90 | 1'103'273.45 |
| PASSIF | | | |
| | | 2010 | 2011 |
| 22 | DETTES A LONG TERME | | |
| 220.01 | Raiffeisen - Emprunt | 0.00 | 0.00 |
| 220.02 | Raiffeisen - Emprunt 2007 | 150'000.00 | 150'000.00 |
| 230.00 | Prêt communal pour maison Vercorin | 608'000.00 | 577'500.00 |
| | | 758'000.00 | 727'500.00 |
| 25 | PASSIFS TRANSITOIRES | | |
| 259.00 | Passifs transitoires et créanciers | 17'659.65 | 23'031.80 |
| | | 17'659.65 | 23'031.80 |
| 28 | FINANCEMENTS SPECIAUX | | |
| 280.00 | Fonds forestier | 4'609.40 | 4'609.40 |
| | | 4'609.40 | 4'609.40 |
| 29 | FORTUNE | | |
| 290.00 | Fortune nette au 1er janvier | 329'017.95 | 348'587.85 |
| 291.00 | Variation de fortune | 19'569.90 | -455.60 |
| | | 348'587.85 | 348'132.25 |
| TOTAL DU PASSIF | | 1'128'856.90 | 1'103'273.45 |

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

ADMINISTRATION COMMUNALE

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat communal.

Horaires d'ouverture

Lundi, mercredi et vendredi de 8 h à 12 h ou sur rendez-vous.

Case postale 22
3966 Chalais

Tél. 027 459 11 11
Fax 027 459 11 00
chalais@chalais.ch
www.chalais.ch

DÉCHETTERIES

Dépôt des huiles usées, matériaux encombrants, pneus, frigos, ferraille et déchets végétaux.

Déchetterie intercommunale des Etreys
M. Michel VALIQUER

| Toute l'année | | |
|---------------|-------------|-------------|
| Lundi | 14 h à 17 h | |
| Mercredi | 9 h à 12 h | 14 h à 19 h |
| Samedi | 9 h à 12 h | 14 h à 17 h |

Déchetterie de Vercorin
M. Jean-Bernard DEVANTHERY

| | Été dès le 15 mars | Hiver dès le 15 novembre |
|----------|----------------------------|-----------------------------|
| Lundi | 16 h à 19 h | |
| Mercredi | 16 h à 19 h | 13 h à 15 h |
| Samedi | 10 h à 12 h 13 h à 15 h | 10 h à 12 h |

ÉVOLUTION DE LA POPULATION

